

**LES MAIRIES DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN**
**Le dépôt des dossiers de passeport
est sur Rendez-vous**

MAIRIES	HORAIRES
Mairie de Bourgoin-Jallieu 1 rue de l'Hôtel de Ville BP 428 38317 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX Tél : 04 74 93 00 54, Fax : 04 74 28 30 02 Site Internet : http://www.bourgoinjallieu.fr	Du lundi au vendredi : de 8H30 à 11H30 et de 13H45 à 16H45 Le samedi : de 9H à 11H En août : Pas de permanence le samedi matin
Mairie de Crémieu Place de la Nation 38460 CREMIEU Tél : 04 74 90 70 92, Fax : 04 74 90 88 86 Site Internet : http://www.ville-cremieu.fr	Du lundi au vendredi : de 9H à 11H30 et de 13H30 à 16H30 Le samedi : de 9H à 11H30
Mairie de La Tour du Pin 6 place du Champ de Mars 38110 LA TOUR DU PIN Tél : 04 74 83 24 44 Fax : 04 74 97 15 05 Site Internet : http://www.latourdupin.fr	Le lundi : de 13H30 à 16H, Du mardi au vendredi : de 8H30 à 11H et de 13H30 à 16H Le samedi : de 8h30 à 11H (fermé pendant les vacances scolaires)
Mairie de Le Pont de Beauvoisin 3 Bis avenue Gabriel Pravaz 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN Tél : 04 76 37 00 10, Fax : 04 76 37 09 36 Site Internet : http://www.mairiepontdebeauvoisin38.fr	Lundi / mardi / jeudi : de 13H30 à 16H30 Mercredi / vendredi : de 8H30 à 11H30
Mairie de L'Isle d'Abeau 12 r Hôtel de Ville 38080 L'ISLE D'ABEAU Tél : 04 74 18 20 00, Fax : 04 74 18 20 13 Site Internet : http://www.mairie-ida.fr	Du lundi au vendredi : de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 Le samedi : de 9H à 12H

**DEMANDE D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE
SECURISEE OU D'UN PASSEPORT BIOMETRIQUE**

Le demandeur n'a pas à présenter :
Un acte d'état civil
et un justificatif de nationalité française



PREMIERE DEMANDE	Présentation d'un titre (CNI, Passeport) sécurisé ou non sécurisé encore valide ou périmé depuis moins de deux ans
RENOUVELLEMENT D'UN TITRE SECURISE OU NON SECURISE	
RENOUVELLEMENT A LA SUITE D'UNE PERTE OU D'UN VOL	<ul style="list-style-type: none"> - Le titre perdu ou volé est un passeport biométrique - Présentation par le demandeur d'un autre titre (CNI ou passeport) sécurisé que celui qui est perdu ou volé - Le demandeur n'est pas en mesure de présenter un titre (CNI, Passeport) sécurisé. La CNI ou le passeport dont le renouvellement est demandé est encore valide ou périmé depuis moins de deux ans.

Tournez SVP
Liste des pièces à fournir



- La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et de la remise du titre.
- La présence du (de la) mineur (e) et de la personne qui exerce l'autorité parentale et où réside l'enfant est obligatoire lors du dépôt du dossier et de la remise du titre.
- Le demandeur doit se présenter avec les originaux et les photocopies des documents indiqués dans la liste des pièces à fournir.
- La présentation de l'intégralité des pièces est obligatoire lors du dépôt et de l'enregistrement du dossier.
- Le formulaire CERFA doit être rempli en noir, en lettre majuscule et avec les accents.

La demande de passeport est à déposer en mairie uniquement sur rendez-vous.

- A réception de votre passeport ou de votre carte d'identité nationale en Mairie, vous disposez d'un délai de 3 mois pour le retirer ; au-delà, il sera renvoyé en Sous Préfecture pour destruction.

<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité en couleur de moins de 6 mois Elles doivent être identiques, récentes, parfaitement ressemblantes, tête nue, sans bandeau, ni serre tête, sans lunettes, de face, sur fond gris ou bleu clair, non découpées, format 35 x 45 mm, norme ISO originaux	<u>Deux photos d'identité</u>
<input type="checkbox"/> Votre ancienne carte d'identité sécurisée ou non sécurisée <i>original et copie</i> Vous devez présenter l'ancienne carte nationale d'identité lors du dépôt du dossier et la restituer lors de la remise de la nouvelle carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> un document officiel avec photographie (du représentant légal : <i>original et copie</i>) <input type="checkbox"/> En cas de perte de la carte nationale d'identité : Une déclaration de perte ou de vol, à présenter lors du dépôt du dossier <i>original</i> Un document officiel avec photographie, si possible <i>original et copie</i> <input type="checkbox"/> Timbres fiscaux de 25 euros (à retirer au Trésor Public ou dans un bureau de tabac)	<u>Ancienne Carte nationale d'identité</u>
<input type="checkbox"/> Votre ancien passeport sécurisé ou non sécurisé <i>original</i> Vous devez présenter l'ancien passeport lors du dépôt et le restituer lors de la remise du nouveau passeport <input type="checkbox"/> En cas de perte du passeport: Une déclaration de perte ou de vol, à présenter lors du dépôt du dossier <i>original</i> Un document officiel avec photographie, si possible <i>original et copie</i>	<u>Ancien Passeport</u>
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile récent à votre nom et prénom (pour les majeurs): quittance d'électricité ou de gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non imposition <i>original et copie</i> <u>Si vous habitez chez quelqu'un ou si la personne exerçant l'autorité parentale habite chez quelqu'un :</u> <u>La personne qui vous héberge doit vous fournir :</u> <input type="checkbox"/> Un justificatif d'identité à son nom <i>original et copie</i> <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile récent à son nom <i>original et copie</i> <input type="checkbox"/> Une lettre récente datée certifiant qu'elle vous héberge chez elle <i>original</i> <u>Si la personne mineure réside en alternance chez son père et chez sa mère :</u> <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile récent au nom et prénom de chacun des parents <i>originaux et copies</i>	<u>Un justificatif de domicile ou de résidence</u>
<input type="checkbox"/> : Timbres fiscaux : <input type="checkbox"/> Passeport pour personne majeur : 86 euros <input type="checkbox"/> Passeport pour un mineur de moins de 15 ans : 17 euros <input type="checkbox"/> Passeport pour mineur de plus de 15 ans : 42 euros	<u>Timbres fiscaux</u>